

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2016 À 20 H 00

L'an deux mille seize, le vingt huit du mois de janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (12) :

BELHADDAD Abdelhamid, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François (arrivé à 20h30), DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD PRUVOT Agnès, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves.

Absentes (2) : MAESE Isabelle
SORNET Emilie

Procurations (2) : de MAESE Isabelle à BORDON Gérard.
de SORNET Emilie à GIRARD Philippe

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine.

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2015.

M. le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant la régie électrique suite à la réunion de la commission du 26 janvier dernier.

VOTE : 13 POUR

Il sera traité après le point 8.

ORDRE DU JOUR :

I. VALIDATION DES COMPROMIS SUIVANT CESSIION DES LOTS LA TRAVERSIERE

M. le Maire présente :

- le projet de compromis de vente reprenant l'ensemble des conditions de vente et des obligations de l'acquéreur élaboré par l'étude de Me BELLOT-GUILLOT.
- le cahier des charges de cession de terrain.

A ce jour, un couple a confirmé son intention d'acquérir le lot n°3 d'une superficie de 670 m² au prix de 84 €/m² et a pris contact avec l'architecte désigné par la commune pour élaborer son projet. Le permis de construire est en cours de finalisation et le compromis de vente peut être signé chez le notaire.

Le permis de construire est déposé par la commune et le transfert à l'acquéreur se fera le jour de la signature de l'acte de vente définitif. Les travaux de viabilisation doivent être réalisés avant la signature de celui-ci de même l'établissement du document d'arpentage et le bornage du lot.

VOTE POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE POUR LE LOT N°3 ET TOUTES LES PIECES NECESSAIRES A CETTE VENTE : 13 POUR

Pour les autres lots, le conseil municipal délibèrera au fur et à mesure des ventes.

II. NOUVELLE CONVENTION AVEC ERDF

Intervention de Gérard BORDON :

La convention concernant l'exploitation et le dépannage de notre réseau arrive à échéance, il faut en signer une nouvelle avant le 31 janvier 2016. Elle sera valable 6 ans.

Suite à une rencontre avec ERDF, une mention a été ajoutée à l'article 8 (clause de résiliation) : un délai de 12 mois est accordé en cas de changement de raison sociale de la régie.

Le montant de la prestation s'élève à 15 348,48 HT annuels payable par trimestre (sans changement par rapport à 2015)

Pour le dépannage : ERDF s'engage en cas de panne à rétablir le courant dans un délai de 4 heures.
Arrivée de François COMBET, il s'excuse de ne pas avoir pris part au vote du point n°1.

VOTE POUR LA NOUVELLE CONVENTION AVEC ERDF ET AUTORISER LE MAIRE A SIGNER TOUTES LES PIECES : 14 POUR

Information concernant l'exploitation de notre réseau : le réglage effectué sur les disjoncteurs est positif car nous n'avons pas été impactés par certains dysfonctionnements qu'ont connus les communes voisines.

Les travaux de maintenance prévus sur le poste source ainsi que le changement des relais sont reportés au printemps à la demande de la SFTRF.

III. OUVERTURE DE CREDITS POUR 2016 REGIE, COMMUNE ET EAU (LIMITE A 25%)

M. le Maire rappelle qu'avant le vote du budget, le conseil municipal doit l'autoriser à ouvrir des crédits pour couvrir les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des sommes inscrites au budget 2015.

Soit pour le budget Commune :

- Chapitre 053 Matériel divers : 6 725 € disponibles (26 900 € votés)
- Chapitre 060 PLU : 1 250 € disponibles (5 000€ votés)
- Chapitre 105 Lot.groupe scolaire : 18 950 € disponibles (78 500 € votés)
- Chapitre 20 Immob. Incorporelles : 5 775 € disponibles (23 100 € votés)

Pour la régie électrique, Gérard BORDON précise les montants suivants :

- Chapitre 215 314 Réseau de distribution : 5 000 € disponibles (20 000 € votés)
- Chapitre 2088 Immob. Incorporelles : 7 500 € disponibles (30 000 € votés)

VOTE POUR OUVRIR LES CREDITS CI-DESSUS : 14 POUR

IV. REVISION DU PRIX DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Claude BERARD rappelle que les tarifs étaient inchangés depuis mai 2014. Pour faire face à l'instauration de la taxe sur les ordures ménagères qui s'appliquent aussi sur ces bâtiments communaux et aux coûts liés aux mises aux normes, il est proposé de revoir le prix de location des salles à compter du 1^{er} février 2016 selon le tableau ci-joint.

Par conséquent :

- Les associations non communales qui bénéficient de l'occupation à titre gratuit de nos salles ne recevront plus de subvention
- Les associations communales, qui occupent régulièrement nos salles recevront une subvention mais un forfait sera déduit pour participation aux frais de fonctionnement
- Suite aux débordements constatés lors de la location de la salle de la cantine, il a été décidé de réserver cette salle aux seules réunions. Elle ne sera donc plus louée pour des repas.

Yves MORVAN rappelle qu'à partir de 22h, le son doit être baissé. Un rappel est fait aux loueurs lors de la signature du contrat. Nous nous assurerons que l'équipement mesurant le volume sonore fonctionne bien à la salle polyvalente et à la salle du boulodrome.

VOTE POUR LES NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DES SALLES : 14 POUR

V. REVISION DU PRIX DE FACTURATION DU KW COMPTEUR CHALEUR

Gérard BORDON informe le conseil que le prix du kw/h de la facturation du réseau de chaleur (concernant 17 villas de la Ruaz et 4 villas OPAC) n'a pas évolué depuis le 1^{er} avril 2014.

On propose de passer le tarif de 6.5 centimes à 7.5 avec effet au 1^{er} avril 2016 sachant qu'on ne facture que la consommation et pas d'abonnement.

VOTE POUR LA REVISION DU PRIX DU KW/H : 1 ABSTENTION (Christian DELEGLISE), 13 POUR

VI. APPROBATION DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR LES TERRAINS DU MONT

Par la délibération du 29/09/2015 le conseil avait autorisé le Maire à engager l'enquête publique relative au projet d'aliénation des parties du chemin rural "le Mont". Celle-ci s'est déroulée du 01 au 17/12/2015.

Dans son rapport en date du 30/12/2015, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation de ces parties pour une superficie totale de 185 m² :

- 124 m² vendus à Jean et Colette GIRARD à soit 1 015 € (incluant la parcelle K 290 de 21 m² à 7 €/ m²)
- 42 m² vendus à Monique GIRARD épouse DUPERRAY soit 294 €
- 19 m² vendus à Michel GIRARD, prix de vente à déterminer (régularisation de bâti ancien existant)

Les frais de documents d'arpentage de publication à la Conservation des Hypothèques ainsi que des frais d'actes sont à la charge des acquéreurs.

VOTE POUR L'APPROBATION DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET LA VENTE DES PARCELLES : 14 POUR

VII. APPROBATION DES CONDITIONS DE CESSIONS DE BIENS VACANTS SANS MAITRE

Par la délibération du 29/01/2014, le conseil avait décidé la vente de plusieurs parcelles du domaine public communal. Des acquéreurs se sont fait connaître :

- Denise BOIS, pour la parcelle B 212 de 275 m² en zone ND à 3 €/ m² soit 825 €
- Eric MARTIN-FARDON, pour 803 m² à 3 €/ m², composés de la parcelle B 470 "Grand Rubot" de 539 m² en zone NCa et de la parcelle C 437 "Au Chaney" de 264 m² en zone NC, soit 2 409 €
- Jacky ANDRE, pour la parcelle C 444 "Au Chaney" de 221 m² en zone UA à 7 €/ m² soit 1 547 €

Les frais administratifs (Actes et documents d'arpentage) sont à la charge des acquéreurs, M. le maire rédigera les actes et désigne M. BERARD, premier Adjoint pour représenter la commune lors de leurs signatures.

VOTE POUR LA CESSION DES BIENS : 14 POUR

VIII. VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN COMMUNAL.

Un administré souhaite acquérir une parcelle du domaine privé de la commune de 12 m de large sur 75 m de long (900 m²) en zone UA proche du boulodrome dont il exploite depuis 10 ans la partie arrière.

M. le Maire demande un vote à huis-clos pour ce point.

La vente de la partie avant de la parcelle pourrait, si le TDL l'autorise, donner au riverain un accès direct à sa propriété par la RD et supprimer dans ce cas la servitude actuelle par le parking du boulodrome.

VOTE POUR LA TOTALITE DE LA PARCELLE : 14 CONTRE

En cas de refus, l'acquéreur avait demandé l'acquisition d'une bande de 6 m de large sur toute la longueur soit 450 m².

VOTE POUR UNE BANDE DE 6 M : 3 ABSTENTIONS, 10 CONTRE, Gérard BORDON ne fait pas jouer sa procuration.

M. le Maire propose de vendre une bande de 6 m de large, perpendiculaire à la route jusqu'au portail de l'intéressé, à condition d'obtenir l'autorisation du TDL pour l'accès à sa propriété par la RD, supprimant ainsi la servitude actuelle. Ceci représente une bande de 150 m². L'estimation donnée par les Domaines est de 20 €/ m². Au vu de l'occupation gratuite de la parcelle depuis plusieurs années, nous proposons un prix de 30 €/ m².

VOTE POUR LA VENTE D'UNE BANDE DE 150 M² SOUS CONDITION : 2 ABSTENTIONS, 11 POUR, Gérard BORDON ne fait pas jouer sa procuration.

Remarque: le conseil municipal souhaite régulariser par une convention, l'occupation du terrain communal exploité par l'administré.

IX. SITUATION DE LA REGIE, REVISIONS DES REMISES PRATIQUEES :

Depuis l'instauration des tarifs réglementés, notre régie pratique des remises qui sont considérées comme illégales :

- sur les tarifs bleus domestiques : - 25% sur l'abonnement et - 20% sur la consommation
- sur les tarifs bleus professionnels (garages ARLAUD et TETAZ, cabinet d'infirmière, Restaurant le Grand Chatelard etc..) : - 10% sur l'abonnement et - 10% sur la consommation.

Elle n'accordait pas de remise sur les tarifs verts (SFTRF) et jaunes (Intermarché, Ibis Budget). Or depuis le 1^{er} janvier 2016, les tarifs bleus et jaunes ne sont plus soumis aux tarifs réglementés (la régie ne peut plus fournir ces clients du fait de la loi NOTRE) Ces abonnés ont donc du choisir un autre fournisseur d'énergie ce qui va entraîner une perte de marge brute de l'ordre de 50 000 € de recettes à partir de 2016.

Afin de garder une capacité d'autofinancement viable, nécessaire aux futurs investissements, la commission de la régie propose de réduire les remises accordées avec effet au 1^{er} janvier 2016 :

- sur les tarifs bleus domestiques : - 15% sur l'abonnement et - 15% sur la consommation
- sur les tarifs bleus professionnels : - 5% sur l'abonnement et - 5% sur la consommation.

VOTE POUR LES NOUVELLES REMISES PROPOSEES : 14 POUR

X. QUESTIONS DIVERSES

- Un acteur économique souhaite l'acquisition de foncier dans la zone d'activités à l'arrière de l'hôtel. Une nouvelle rencontre est prévue avec la municipalité puis il présentera son projet au conseil municipal. Le conseil municipal autorise le Maire à amorcer la négociation sur le prix.
- Suite à la réforme de l'intercommunalité qui a donné à partir du 1^{er} janvier 2016 la compétence "Développement économique" à la 4C, il faudra un acte tripartite commune/4C/acquéreur pour l'installation des futurs acteurs économiques.
- Claude BERARD a reçu un courrier de TECH FUN concernant la purge du rocher de Rochetaillée. La dernière opération est ancienne, la société propose le passage d'un géotechnicien pour faire un diagnostic de terrain et établir un rapport de synthèse pour un coût de 3 535 €HT. Nous proposons de rencontrer les responsables, le conseil s'interroge sur l'opportunité de conserver ce site.
- Claude BERARD signale que la commission de sécurité passera en fin d'année au "Grand Chatelard". Des travaux concernant la sécurité électrique sont à prévoir pour 1 716 €. Un problème électrique est à déplorer suite à la panne d'un aérotherme. Des devis ont été demandés, plusieurs solutions proposées :
 - 4 radiateurs à fluide caloporteur de 2 000W : 3 088 €TTC (Entreprise Salomon), 4 680 € TTC (S2T)
 - Dalles chauffantes au plafond et un radiateur au sol : 8 666 € (S2T)
 - Un poêle à granules : 5 698 € (Cohendet)
- Dans le cadre de l'opération "cartes de la fraternité" l'école organisera le 21 mars un lâcher de ballon.

- Les effectifs de la prochaine rentrée scolaire sont en baisse : 103 élèves sont comptabilisés à ce jour et un poste d'enseignant est menacé.
- Philippe GIRARD fait part d'une pétition lancée par les infirmières libérales de la Savoie dénonçant le non remboursement de leurs frais horokilométriques.
Dans nos territoires ruraux, les infirmières libérales permettent non seulement le maintien à domicile des patients et des "anciens" mais elles assurent aussi le lien indispensable pour éviter l'isolement de ces personnes fragilisées.
Il est donc nécessaire de maintenir un service à la personne de qualité, sans pénaliser les infirmières et les malades.
Le Maire propose au conseil de voter une motion de soutien aux infirmières

VOTE : 14 POUR

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,

P. GIRARD.